

**Règlement du tournoi Vétérans du CP Montois**  
**Dimanche 20 janvier 2019**

Organisation : CP Montois

Comité organisateur : COLMANT Julien – PILLONETTO Pierre-François – RODEGHIERO Caroline

Responsable organisation : RODEGHIERO Caroline : 0497/25.15.91  
[laboline2@hotmail.com](mailto:laboline2@hotmail.com)

Juge-arbitre : DEBELDER Gaby : 0479/32.81.59  
[gabydebelder@hotmail.com](mailto:gabydebelder@hotmail.com)

1. Date : le dimanche 20/01/2019 dès 09h.
2. Lieu : IESPP Nursing, Avenue de l'Hôpital 6, 7000 MONS
3. Le tournoi est exclusivement réservé aux personnes affiliées à l'une des Ailes de l'ASBL F.R.B.T.T. ou à une Fédération reconnue par l'I.T.T.F. Chacun doit pouvoir, le cas échéant, présenter un document d'identité.
4. Le tournoi est autorisé sous le n° **XXXXXX**
5. Séries organisées :  

**Série 1 : NC – E6 – E4**  
**Série 2 : E2 – E0 – D6**  
**Série 3 : D4 – D2 – D0**  
**Série 4 : C6 – C4 – C2**  
**Série 5 : C0 – série B**
6. Le tournoi se joue suivant les statuts et règlements de l'Asbl F.R.B.T.T.
7. Il sera fait usage de 8 tables CORNILLEAU de couleur bleue et de balles XUSHAOFA de couleur blanche.
8. Les matchs se jouent en 3 sets gagnants.  
Le 1<sup>er</sup> tour de chaque série se déroulera en poules.
9. Le joueur perdant est tenu de conserver la balle et de rester à la table pour y arbitrer le match suivant. Le gagnant est tenu de rapporter le résultat auprès du juge-arbitre et de transmettre la fiche du match suivant à la table où il vient de disputer son match. En

s'engageant au tournoi, chacun déclare accepter cette règle, et en cas de refus, s'expose à des sanctions fédérales.

10. Les inscriptions sont reçues par mail chez Mr DEBELDER Gaby (juge-arbitre) à l'adresse suivante : [gabydebelder@hotmail.com](mailto:gabydebelder@hotmail.com) **jusqu'au mercredi 16 janvier 2019 (minuit) au plus tard**. Elles doivent mentionner les nom, prénom, classement et le club d'appartenance.  
Vous pouvez également vous inscrire en ligne via le site <https://resultats.aftt.be/> **jusqu'au mercredi 16 janvier 2019 (minuit) au plus tard**.  
L'élaboration des tableaux aura lieu le **vendredi 18 janvier 2019**.
11. Le tournoi est doté de prix en nature (pour chaque participants) et/ou en espèces (pour chacun des finalistes et vainqueurs).
12. La tenue sportive sera exigée à la table, de couleur différente de celle des balles utilisées.
13. Il est interdit de fumer dans la salle.
14. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas d'accidents, de pertes ou de vols.
15. Le juge-arbitre prendra toutes les dispositions, mesures ou décisions nécessaires, en cas de litige, pour assurer le bon déroulement du tournoi.
16. Les joueurs absents lors du tournoi sont priés de s'acquitter de leur inscription en payant le montant sur le compte du CP Hainaut : 750-9061906-33 dans les 15 jours qui suivent le tournoi. Au-delà de cette date, une amende sera appliquée.